

EVICTIONS SCOLAIRES

MALADIE	SUJET MALADE	SUJET AU CONTACT
ANGINE à streptocoque A	Eviction jusqu'à 2 jours après le début de l'antibiothérapie	pas d'éviction
COQUELUCHE	Eviction 5 jours après le début d'une antibiothérapie efficace par un macrolide (ou autre en cas de contre-indication)	pas d'éviction
DIPHTERIE	Eviction jusqu'à la négativation de 2 prélèvements à 24 h d'intervalle au moins, réalisés après la fin de l'antibiothérapie	pas d'éviction
DYSENTERIE AMIBIENNE ou BACILLAIRE	Eviction jusqu'à guérison clinique	pas d'éviction
GALE commune	Eviction, jusqu'à 3 jours après le traitement	pas d'éviction
GALE profuse	Eviction jusqu'à la négativation de l'examen parasitologique	pas d'éviction
GASTRO-ENTERITE à shigelles	Eviction, retour dans la collectivité après 2 coprocultures négatives à au moins 24 h d'intervalle	pas d'éviction
GASTRO-ENTERITE à escherichia coli	Eviction, retour dans la collectivité sur présentation d'un certificat attestant de 2 coprocultures négatives à au moins 24 h d'intervalle	pas d'éviction
HEPATITE A	Eviction 10 jours après le début de l'ictère	pas d'éviction
IMPETIGO	Eviction pendant 72 h après le début de l'antibiothérapie, si les lésions sont trop étendues et ne peuvent être protégées Pas d'éviction si lésions sont protégées	Eviction pendant 72 h après le début de l'antibiothérapie, si les lésions sont trop étendues et ne peuvent être protégées Pas d'éviction si lésions sont protégées

MALADIE	SUJET MALADE	SUJET AU CONTACT
MENINGITE à haemophilus b	Eviction jusqu'à guérison clinique	pas d'éviction
MENINGITE à ménigocoque (neisseria meningitis de sérogroupe A B C Y W135)	Eviction jusqu'à guérison des signes cliniques (hospitalisation)	pas d'éviction mais prophylaxie médicamenteuse si méningite du groupe A ou C et vaccination chez les sujets ayant un contact fréquent avec le malade
Méningite virale	pas d'éviction	pas d'éviction
OREILLONS	Eviction 9 jours après le début de la parotidite	pas d'éviction
POLIOMYELITE	Eviction jusqu'à absence de virus dans les selles	Vaccination ou revaccination systématique de tous les élèves et personnel de l'établissement
ROUGEOLE	Eviction pendant 5 jours à partir du début de l'éruption	pas d'éviction
RUBEOLE	pas d'éviction	Informier le personnel féminin et les parents
SCARLATINE	Eviction jusqu'à 2 jours après le début de l'antibiothérapie	pas d'éviction
STOMATITE vésiculeuse entérovirale (maladie pieds-mains-bouche)	pas d'éviction	pas d'éviction
SYNDROME GRIPPAL EPIDÉMIQUE	Eviction jusqu'à guérison clinique	pas d'éviction
TEIGNES du cuir chevelu	Eviction jusqu'à présentation d'un certificat médical attestant de la prescription d'un traitement adapté	Dépistage systématique
TUBERCULOSE respiratoire	Eviction tant que le sujet est bacillifère jusqu'à l'obtention d'un certificat attestant que le sujet n'est plus bacillifère	pas d'éviction
TYPHOIDE ET PARATYPHOIDE	Eviction retour sur présentation d'un certificat médical attestant de 2 coprocultures négatives à 24 h d'intervalle au moins 48 h après l'arrêt du traitement	pas d'éviction
VARICELLE	Non, toutefois la fréquentation de la collectivité à la phase aigue de la maladie infectieuse n'est pas souhaitable	pas d'éviction